



**Conseil électoral permanent, conseil électoral provisoire, conseil électoral conjoncturel, conseil électoral de consensus, ce ne sont pas les noms qui manquent, mais le problème demeure : former une institution devant organiser les prochaines élections.**

Toujours à la recherche d'une solution, plusieurs rencontres ont été déjà tenues entre les représentants des pouvoirs exécutif et législatif, avec les partis politiques et la société civile, sans pour autant trouver une réponse à l'épineuse question de savoir quelle institution sera chargée d'organiser les élections législatives et locales.

Les protagonistes continuent de défendre leur proposition. D'un côté, l'exécutif n'entend pas rebrousser chemin sur la formation d'un Conseil électoral permanent alors que des parlementaires ne veulent pas en entendre parler.

Lors d'une réunion en septembre entre des sénateurs et le président Martelly assisté de ses conseillers et des membres de son cabinet, le sénateur Andris Riché, vice-président du sénat, avait proposé la formation d'un conseil électoral de transition.

## Haïti-CEP: formation d'un conseil électoral, le problème serait-il un nom ?

Écrit par EP/HPN

Jeudi, 15 Novembre 2012 17:08

---

Le président Martelly avait répondu : « pourquoi pas un conseil électoral permanent conjoncturel ».

Le mercredi 14 novembre durant une rencontre entre les 2 pouvoirs concernés, sous la médiation de représentants de Religions pour la paix, deux nouveaux sont apparus.

Les représentants du Parlement ont proposé de former un « Conseil Electoral Transitoire » avec un mandat précis. Le pouvoir a proposé la formation d'un « Collège de Gestion Transitoire du Conseil Electoral Permanent ».

Ce ne sont pas les idées qui manquent, mais la confiance entre les secteurs qui se positionnent pour des prochaines compétitions électorales qui s'annoncent très passionnantes.